

**MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY**

**AVIS PUBLIC**

AVIS est par la présente donné par la directrice générale et greffière-trésorière que le règlement mentionné ci-dessous a été adopté par le conseil municipal le 17<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023 :

- Règlement 671-2023 - Règlement modifiant le règlement de zonage 619-2021 en ce qui concerne les dispositions sur les fermettes et les poulaillers

QUE ce règlement a reçu l'approbation de la municipalité régionale de comté de Matawinie le 17<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023;

QUE les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité et sur le site Internet;

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHERTSEY ce 29<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MAI 2023.



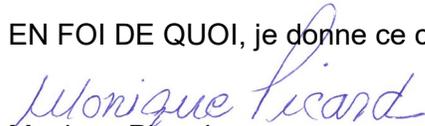
Monique Picard  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Monique Picard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, en avoir transmis copie au journal pour publication et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 29<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023 entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 29<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023.



Monique Picard  
Directrice générale et greffière-trésorière